



## Plan de gestion du Secrétariat de la CNDE pour 2015

### INTRODUCTION: Missions de la CNDE et du secrétariat de la CNDE en 2015

Le présent plan de gestion donne suite aux missions de la CNDE telles que fixées aux articles 2 et 10 de l'Accord de coopération conclu le 19 septembre 2005, qui recevront une attention prioritaire en 2015. Le résumé suivant des points principaux du plan de gestion respecte la structure de l'accord de coopération. Il mentionne entre parenthèses l'ordre de leur élaboration plus approfondie dans ce document, en fonction de l'ordre de priorité qu'ils recevront en 2015.

1. Coordination de la rédaction du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapport périodique CIDE combiné (juin 2010 – juin 2017) :  
→ élaboration d'un timing (Cf infra, objectif 1), à approuver dans son ensemble par l'organe intergouvernemental et pour ce qui concerne la consultation de la société civile par l'organe d'avis également.
2. Contribution à la rédaction d'autres documents en relation avec les droits de l'enfant → à l'intention, notamment, de la CoorMulti, et, selon la nature de la contribution :
  - en cas de contribution des entités, après consultation de l'organe intergouvernemental, mis en place en séance plénière le 8 juin 2015
  - en cas d'avis indépendant, après consultation de l'organe d'avis, mis en place en séance plénière le 8 juin 2015
 (cf. infra, objectif 6)
3. Prendre les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le comité des droits de l'enfant des Nations Unies  
→ poursuite des travaux d'élaboration d'indicateurs nationaux des droits de l'enfant<sup>1</sup>, par le Secrétariat de la CNDE, en concertation avec l'organe d'avis et sur décision de l'organe intergouvernemental (cf. infra, objectif 2)
4. Stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances, compte tenu des recommandations du Comité  
→ suivi de la réalisation des observations finales 2010 adressées par le Comité des droits de l'enfant des NU à la Belgique (CO) (cf. infra, objectif 1)

<sup>1</sup> Voir rapport réunion du Bureau 19 octobre 2011, p. 5 et rapport réunion du Bureau 21 septembre 2012, p. 5. Voir les séminaires des 4 avril 2014, 26 septembre 2014, 13 octobre 2014 et 20 octobre 2014.

→ promouvoir l'implémentation du 3<sup>e</sup> protocole optionnel à la CIDE portant procédure de communication (OPIC) (cf. infra, objectif 3)

Cette mission est accomplie en concertation avec les deux organes de la CNDE.

5. Examiner et surveiller les mesures d'exécution nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité (avec compétence d'avis consultatif):  
→ concernant les CO et l'implémentation de l'OPIC (cf. infra, objectifs 1 et 3)  
→ de façon générale (cf infra, objectif 5)  
Cette mission est accomplie en concertation avec les deux organes de la CNDE.
6. Compétence d'avis concernant des projets de conventions et protocoles: aucun projet en cours au niveau international et, dès lors, sans objet pour 2015.
7. Impliquer les enfants de manière structurelle et appropriée dans les travaux: aucun projet n'est prévu à défaut d'accord politique en la matière. Toutefois : proposition de procéder à une enquête spéciale WDYTh Unicef dans le cadre des indicateurs des droits de l'enfant. Ce projet est poursuivi en concertation avec les deux organes de la CNDE (cf. infra, objectif 2)

En résumé, la priorité ira par conséquent à:

- d'une part, au niveau du soutien aux pouvoirs publics:
  - o l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant et d'une garantie quant à leur mesurabilité auprès de tous les enfants
  - o la formation des points de contact des entités sans plan d'action pour les droits de l'enfant, en vue de procéder à un test du canevas de rapport périodique
- d'autre part, au niveau de l'émission d'avis (indépendants):
  - o le suivi des travaux CoorMulti
  - o le suivi de l'implémentation child-friendly de l'OPIC

Ces missions prioritaires constituent la ligne directrice du plan de gestion qui suit. Nous nous attarderons par la suite systématiquement à la question des moyens nécessaires (personnel et actions) pour atteindre les objectifs formulés.

Quelques activités complémentaires propres au fonctionnement de la CNDE et du secrétariat auront par ailleurs lieu. Ces activités impliquent une mobilisation relativement importante de personnel et un gros investissement en termes de temps, mais guère un budget supplémentaire.

Elles figurent sous les objectifs 7 à 11.

Ce plan de gestion tient compte de la mise en place en séance plénière de la Commission (8 juin 2015), d'un organe intergouvernemental et d'un organe d'avis au sein de la CNDE. Ces organes se rencontrent régulièrement dans le cadre du Bureau exécutif de la CNDE.

Le plan de gestion est également adapté à l'offre éventuelle du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (communiqué de presse du 3 juin 2015 – décision finale attendue pour octobre 2015) d'appliquer la procédure du rapport simplifié. Par décision CoorMulti du 23 janvier 2015, la Belgique privilégie son application. Si l'occasion se présente, le canevas de rapport élaboré en 2012-2013 ne sera pas appliqué dans le cadre des prochains rapports CIDE. Dans ce cas, il servira de simple outil d'inspiration, informatif en vue d'une interprétation correcte de la CIDE et des recommandations du Comité.

## **Objectif 1 : établissement d'un calendrier pour la coordination de la rédaction des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports périodiques combinés concernant la CIDE (juin 2010-juin 2017)**

### Antécédents :

Le président et son secrétariat entier (2 ½ ETP) ont assuré la coordination de la rédaction des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rapports périodiques combinés entre mai 2007 et juin 2008. Leur travail englobait la collecte intensive des contributions des différents pouvoirs publics, la coordination (imprévue<sup>2</sup>) de la contribution fédérale et l'obtention d'un consensus entre les représentants des gouvernements concernant le projet qui a ensuite été soumis à partir de l'automne 2007 à la société civile sous la forme de 6 groupes de travail thématiques et d'un groupe de travail 'lecture transversale'. Durant ces groupes de travail, le projet a été discuté, des commentaires sur le projet et sur la politique actuelle ont été évoqués, des informations utiles ont été échangées afin de mieux cadrer les décisions stratégiques. Le travail des groupes de travail a débouché sur des recommandations de la société civile qui ont ensuite été soumises aux représentants des gouvernements. Ceux-ci sont parvenus, chacun pour leur autorité, via une concertation intercabineaux, à une liste acceptable des « problèmes et objectifs pour l'avenir », qui a été reprise dans le rapport périodique, conformément à la demande du Comité des droits de l'enfant de l'ONU<sup>3</sup>.

L'évaluation de cette première collaboration peut être résumée comme suit : si l'échange s'est révélé très intéressant pour tout un chacun, le résultat s'est toutefois avéré légèrement frustrant pour tous : la société civile a estimé que les engagements finalement pris par les pouvoirs publics limitaient beaucoup trop les recommandations initiales ; plusieurs représentants des gouvernements ont estimé avoir subi une pression excessive de la part du secrétariat de la CNDE pour contracter des engagements<sup>4</sup>. Le SPF Affaires étrangères, invité à participer dès le début des travaux, n'a fait entendre sa voix qu'un an plus tard, à la suite du rapport OPSC (rédaction de juillet 2008 à février 2009). Le représentant concerné a émis des objections à l'encontre de la reprise dans le rapport d'engagements des gouvernements susceptibles d'exercer des pressions diplomatiques sur la Belgique si les gouvernements suivants n'y donnent pas suite. Les membres avec voix délibérative au sein de la CNDE ont néanmoins estimé qu'il fallait donner suite à la requête du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et que la même méthodologie devait être adoptée pour le rapport OPSC.

---

<sup>2</sup> Art. 2.1.a énonce que les gouvernements fournissent leur propre contribution. L'objectif n'est donc pas que le secrétariat de la CNDE soit chargé de coordonner des contributions individuelles. Voir annexes 1 et 2 pour l'accord de coopération et le règlement d'ordre intérieur.

<sup>3</sup>CRC, General guidelines regarding the form and content of periodic reports to be submitted by States parties under article 44, § 1 (b) of the Convention, Section 1. 'Organisation of the report'; 6. "Information provided in States parties' reports on each cluster identified by the Committee should follow the present guidelines and in particular the annex, with regard to form and content. In this regard States parties should provide information for each cluster, or where appropriate for individual articles where relevant, on: (...) (e) *Factors and difficulties*: The last paragraph should describe any factors and difficulties, if any, affecting the fulfilment of the obligations of States parties' obligations for the cluster concerned, as well as information on the targets set for the future."

<sup>4</sup> Voir annexe 3 pour le rapport de l'évaluation externe du fonctionnement de la Commission qui a été commanditée en 2011, suite à la constatation de conflits d'intérêt au sein de la Commission dont le président et le secrétariat mettent, selon la mission, deux casquettes différentes: celle d'organe interinstitutionnel ou celle d'organe d'avis indépendant. En outre, il revient à la Commission de collecter et analyser des données, mission qui revient plutôt à un centre d'expertise.

Pour le secrétariat de la CNDE, enfin, les difficultés sont apparues un peu plus tard, dans le cadre des tentatives laborieuses de suivi des objectifs pour l'avenir (OA). De même, les observations finales (CO) émises en juin 2010 par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU<sup>5</sup> se sont révélées extrêmement difficiles à suivre au niveau des différents pouvoirs publics. Grosso modo, deux approches sont adoptées. La Communauté flamande et la Communauté française (cette dernière en collaboration avec la Région wallonne) élaborent par législature un plan d'action pour les droits de l'enfant et décident dans ce cadre à quel OA ou CO la priorité est ou non accordée. Les autres entités ne coordonnent pas le suivi de manière structurée et ne prévoient pas les moyens nécessaires pour permettre au point de contact 'droits de l'enfant' de leur entité d'assurer un suivi coordonné en collaboration avec le secrétariat de la CNDE.

Afin qu'au moins la rédaction du prochain rapport se déroule de façon plus structurée au niveau de ces dernières autorités (l'autorité fédérale, la Communauté germanophone et les autorités bruxelloises), le secrétariat de la CNDE a élaboré un canevas de rapport périodique. Ce canevas devait permettre de rendre compte des nouvelles réalisations structurelles de la période écoulée (2010-2017) par thème et de façon structurée, conformément à l'esprit de la CIDE.

L'offre éventuelle du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (décision du 3 juin 2015) d'appliquer la procédure du rapport simplifié et le fait que, par décision CoorMulti du 23 janvier 2015, la Belgique privilégie son application, implique que le canevas de rapport ne sera pas nécessairement appliqué dans le cadre des prochains rapports CIDE. En cas de procédure de rapport simplifié, il servira de simple outil d'inspiration, informatif en vue d'une interprétation correcte de la CIDE et des recommandations du Comité.

Un nouveau calendrier pour la coordination de la rédaction du prochain rapport périodique CIDE sera élaboré début novembre 2015, après contact avec le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et en concertation avec l'organe intergouvernemental et l'organe d'avis au sein de la CNDE.

En cas de procédure de rapport simplifié, une concertation préalable entre le secrétariat de la CNDE et l'ensemble des points de contact officiels des entités aura lieu après réception de cette liste de questions. Cette concertation aura été préparée tenant compte des avis de l'organe d'avis et sur décision de l'organe intergouvernemental.

Cette concertation sera suivie d'une formation optionnelle en droits de l'enfant, avec une attention particulière pour les thèmes droits de l'enfant qui sont en lien avec les questions du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Vu que la situation ne sera claire que vers fin octobre 2015, ces actions devront être pour la grande partie reportées à l'année 2016.

Si le système du rapport classique est maintenu, la formation relative au canevas de rapport, originellement prévue pour juin et octobre 2015 et destinée aux entités qui utiliseront le canevas de rapport, devra être reportée à début 2016, tenant compte du fait que la préparation de cette formation ne pourra entamer qu'en novembre 2015. Cette formation s'organiserait alors dans la foulée de la formation en droits de l'enfant.

---

<sup>5</sup> Voir annexe 4.

### Action

Élaboration et approbation du projet de calendrier

### Calendrier

- i. Rédaction projet de calendrier : automne 2015 (en fonction de la réponse du Comité des droits de l'enfant de l'ONU)
- ii. Discussion avec les organes intergouvernemental et d'avis : automne 2015
- iii. Discussion et approbation en séance plénière: en fonction de la réponse du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, séance plénière novembre 2015 ou printemps 2016, voir objectif 4, point 2

### Mobilisation de personnel

Président, attaché FR et, dès qu'engagé, attaché NL mi-temps

## **Objectif 2 : poursuite de l'élaboration d'indicateurs nationaux des droits de l'enfant<sup>6</sup>**

### Antécédents

- Méthodologie élaborée par le secrétariat de la CNDE et appliquée depuis fin 2013 suite à son approbation par les membres avec voix délibérative (MVD) sous la législature précédente: note méthodologique, fiches excel reprenant par thème une liste d'indicateurs et données existants ou proposés, dressée à partir de plusieurs sources faisant autorité et à partir d'études mettant en avant le regard des enfants sur leurs droits ou sur leur bien-être, bibliographies des sources consultées
- 4 séminaires (4 avril, 26 sept, 13 et 20 octobre 2014) : première sélection d'environ 10 indicateurs par thème
- Groupe de suivi 'droit à la santé et au bien-être' : liste affinée + demande de mieux faire apparaître dans les statistiques les groupes vulnérables et/ou de les représenter autrement (enquête spécifique)
- Autres réunions des comités de suivi :

---

<sup>6</sup> Voir art. 2.3 Accord de coopération entre l'Etat, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Région wallonne, la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles -Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant: « La Commission prend les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national...? ». Voir aussi rapport réunion du Bureau du 19 octobre 2011, p. 5 et du 21 septembre 2012, p. 5. Voir les séminaires du 04/04, 26/09, 13/10 en 2010.

- 'indicateurs nationaux du droit à l'enseignement, au repos et aux loisirs' : 11 décembre 2014; Les droits du mineur en danger et le respect de la vie familiale : 8 janvier 2015
- Pour une approche de la délinquance juvénile adaptée aux enfants : 22 janvier 2015

#### Actions et calendrier

Poursuite activités des Comités de suivi : jusqu'au printemps 2015

Jonction listes d'indicateurs en set d'indicateurs équilibré : point d'attention transversal – finalisation : avril-mai 2015

Élaboration détaillée des indicateurs par le biais de fiches: mai-novembre 2015

Élaboration proposition d'enquêtes spécifiques pour les groupes vulnérables – collaboration avec WDYTh Unicef ?:

- soumission premier projet aux membres avec voix délibérative en vue d'un mandat : première concertation avec les représentants des gouvernements, dès leur désignation ;
- proposition concrète d'approche et soumission aux deux organes de la CNDE : avant fin 2015

#### Mobilisation de personnel

Au moins le président et 1 attaché + support par le secrétariat

Ces personnes seront responsables de l'élaboration des pistes de travail possibles, de la direction des réunions et de la mise en point des données et des options techniques prises.

### **Objectif 3: stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant<sup>7</sup>**

1. Cf. supra, objectif 1 (**suivi de la réalisation des Observations finales** du Comité des droits de l'enfant des NU à destination de la Belgique (CO))
2. **Promotion de l'implémentation du 3<sup>e</sup> protocole optionnel à la CIDE portant procédure de communication (OPIC)**

<sup>7</sup> Art. 2.4 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant: « La commission a également pour mission de stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant. »

## Actions

### **a. Stimuler les initiatives d'entités en vue de l'implémentation du protocole de plainte :**

- sensu stricto:
  - o un travail au niveau du SPF Affaires Etrangères, suite à un avis du groupe d'experts mis en place par la CNDE (2011), visant l'élaboration d'une procédure formelle pour l'ensemble des procédures de plainte au niveau des NU ainsi que pour le suivi des Concluding Observations des différents comités des NU.
  - o des contacts sont noués avec l'Institut de Formation Judiciaire dans le cadre de formations, telles que celle qui a déjà eu lieu suite à l'installation des tribunaux de la famille . Il s'agit d'une reprise transversale des child friendly justice guidelines du Conseil de l'Europe dans la formation et d'un plaidoyer pour un workshop 'échange de bonnes pratiques en matière de child friendly justice'.
- sensu lato : le secrétariat de la CNDE poursuivra ses efforts en vue de suivre l'avis du groupe d'experts d'inventorier les mécanismes de plainte extra-judiciaires existants à tout niveau de pouvoir (Communautés pour aide à la jeunesse, l'autorité fédérale pour l'intégration sociale, l'asile et la migration)

### **b. Proposition d'une demi-journée d'étude « dialogue NL et FR 'traitement des plaintes pour les mineurs' », à soumettre aux trois organes de la CNDE**

#### **Objectifs :**

1. informer et former le secteur social sur les différentes formes de traitement des plaintes, sur le plan extrajudiciaire, ensuite judiciaire, au niveau belge interne.
2. concernant le protocole de plainte : discussion sur le rôle des ONG dans l'accompagnement des plaintes individuelles devant le CRC.  
Objectif : discussion à l'aide d'un scénario élaboré d'avance : le secrétariat de la CNDE collabore avec DEI/CIDE au scénario pour les ONG : briefing clair de la personne concernée en vue d'attentes réalistes (une plainte risque de n'apporter rien de concret aux intéressés, ne serait-ce qu'en raison du temps écoulé, et surtout de prendre le statut d'affaire de principe), désignation avocat, contacts réguliers durant la procédure, concertation avec l'avocat sur l'opportunité de demander des mesures provisoires et/ou de transactions, explication de la décision du comité et réaction de l'État, feed-back et suivi *a posteriori*, tant au niveau de l'individu que du suivi par l'État.

## Timing

Discussion de la proposition avec les membres avec voix délibérative : mars-avril 2015

Discussion d'une proposition concrète au sein des trois organes de la CNDE : septembre 2015

Demie-journée d'étude : Fin novembre – début décembre 2015

## **Objectif 4: Séances plénières**

### **1. Proposition de séance plénière en juin 2015**

Matinée (9h30 à 12h)

Thème : Rencontre entre les membres, information sur les derniers acquis et projets en cours en matière de droits de l'enfant et décision en vue d'améliorer le fonctionnement de la CNDE en attendant une réforme structurelle

- Présentation du fonctionnement et de la structure de la CNDE
- Propositions en vue d'optimiser le fonctionnement de la Commission
  - o Partie 1: Volet organisationnel: mise en place d'un organe ADV et composition Bureau
  - o Partie 2: Préparation du rapport périodique CIDE 2017
- Interventions relatives aux missions prioritaires de la CNDE pour 2015-2016

### **2. Proposition de séance plénière fin novembre – début décembre 2015**

Matin : séance plénière (9h30 à 12h)

- information de la part des organes de la CNDE sur la coordination de la rédaction du prochain rapport périodique
- présentation et approbation des fiches d'indicateurs dans leur état intermédiaire, sachant que les données seront actualisées avant leur communication au Comité des droits de l'enfant (2017-2018) (après soumission aux organes de la CNDE)
- autres initiatives des organes de la CNDE

Après-midi (13h – 17h) : conférence :

'mécanismes de plainte pour mineurs' : introduction en séance plénière, 2 workshops (1 NL et 1 FR, chacun adapté aux systèmes en vigueur au sein de la Communauté ou Région concernée), conclusion en séance plénière (rapport des workshops et 1heure d'information sur les instruments mis en place pour une implémentation child friendly du protocole de plainte)



## **Objectif 5 : Rendre des avis**<sup>8</sup>

Remise d'avis à la demande d'une instance (par exemple la FRA, des bureaux d'étude pour une étude commanditée par le Conseil de l'Europe ou la FRA).

Six demandes d'avis sont en moyenne adressées à la CNDE chaque année.

A partir de septembre 2015 les projets d'avis sont discutés et finalisés au sein de l'organe d'avis de la CNDE.

### Calendrier

Sera fonction de la demande et des décisions de l'organe d'avis.

### Mobilisation de personnel

Trois personnes (le président, l'attachée FR et la secrétaire à mi-temps):

Le président et l'attaché s'occupent de l'élaboration du contenu des projets d'avis, de leur soumission à l'organe d'avis, de leur suivi, de la relecture des traductions, de la fourniture d'informations pertinentes, de la prise de contacts...

Le secrétaire offre un soutien administratif.

## **Objectif 6: contribution à la rédaction d'autres documents en rapport avec les droits de l'enfant**<sup>9</sup>

À la demande d'une instance (par exemple la réunion CoorMulti), la CNDE apportera sa contribution à l'élaboration d'autres documents concernant les droits de l'enfant, à destination par exemple des organes des Nations-Unies, de l'OMS, des mandataires des N.U., du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne,... La CNDE est invitée en moyenne trois fois par an à apporter une telle contribution. Les contributions concernant les politiques belges sont soumises à l'organe intergouvernemental à partir de septembre 2015.

### Calendrier

Sera fonction de la demande.

L'ordre du jour est en majeure partie déterminé par la CoorMulti – ce qui peut fluctuer. Il s'agit en moyenne de six réunions CoorMulti par an concernant les droits de l'enfant.

### Mobilisation de personnel

Cf objectif 5. Dans le cadre de cet objectif, la collaboration se situe au niveau de l'organe intergouvernemental, le cas échéant par délégation aux points de contact des entités.

---

<sup>8</sup> Art. 2.5 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission examine et surveille les mesures d'exécutions qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant. A cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes. »

<sup>9</sup> Art. 2.2 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission contribue également à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales... ».

## **Objectif 7: Evaluation et confection du budget annuel**

### **Action 1 : évaluation finale du plan de gestion 2014**

#### Calendrier

Evaluation du plan de gestion 2014 : janvier 2015, dans le cadre de la rédaction du rapport d'activités 2014.

#### Mobilisation de personnel

Président

### **Action 2: rédaction et envoi de demandes aux différents gouvernements concernant la cotisation financière annuelle**

#### Calendrier

mai- août 2015 (en fonction de l'approbation du budget 2015)

#### Mobilisation de personnel

2 personnes (présidente et secrétaire)

### **Action 3: contrôle du livre de caisse de l'année 2014**

#### Calendrier

Janvier 2015

#### Mobilisation de personnel

Secrétaire, sous supervision de l'attaché

## **Objectif 8 : Etablissement du rapport d'activités**

#### Calendrier

Établissement du rapport annuel 2014: janvier 2015  
Présentation aux membres avec voix délibérative: mars 2015 (première réunion des MVD)  
Traduction et préparation de la publication: mai 2015

#### Mobilisation de personnel

Le Président est responsable de la rédaction et est assistée dans cette tâche par l'attaché.  
Le secrétaire se charge de la mise en page.

## **Objectif 9 : Informer les membres**

### **Action 1**

Mise à disposition, via le site web de la CNDE, d'informations pertinentes concernant les droits de l'enfant et les développements qui surviennent dans ce domaine

#### Mobilisation de personnel

Deux personnes seront responsables du suivi des développements pertinents en matière de droits de l'enfant et de la mise à disposition des informations sur le site web bilingue de la CNDE.

Le collaborateur à mi-temps du secrétariat saisira les données.

### **Action 2**

L'envoi de lettres d'information présentant des informations pertinentes sur la CNDE en particulier et les droits de l'enfant en général.

#### Calendrier

Au moins tous les 6 mois, une communication générale a lieu, sous forme de soit une séance plénière, soit une lettre d'information adressée à tous les membres .

#### Mobilisation de personnel

Le président et l'attaché sont responsables de la rédaction du bulletin d'information ; la secrétaire pour son envoi.

## **Objectif 10 : Réunions de chacun des trois organes de la CNDE**

Les années précédentes, en moyenne cinq réunions par an étaient organisées. Lors de la séance plénière du 8 juin 2015, un nouveau Bureau a été composé (voir annexe 2).

#### Calendrier

1. mars 2015 : réunion membres avec voix délibérative (approbation rapport d'activités 2014, présentation du projet de plan de gestion 2015, discussion proposition enquête groupes vulnérables (travail d'indicateurs))
2. avril 2015 : réunion membres avec voix délibérative (discussion projet de budget 2015 et suivi des dossiers soumis lors de la réunion précédente)
3. Juin 2015 (préparation séance plénière, discussion projet de budget 2015 et suivi des dossiers soumis lors de la réunion précédente)

4. août-début septembre 2015 : réunion avec chacun des 3 organes nouvellement créés (élaboration méthodologie et plan de gestion)
5. fin octobre 2015 : réunion avec chacun des 3 organes (dossiers de fond et préparation séance plénière novembre 2015 et demi-journée d'étude)
6. décembre 2015 : réunion avec chacun des 3 organes (dossiers de fond et évaluation séance plénière novembre 2015 et demi-journée d'étude)

#### Mobilisation de personnel

Le président et l'attaché s'occupent de l'élaboration du contenu des réunions en de leur suivi. Le secrétaire à mi-temps fournira une assistance administrative. Le président et l'attaché seront responsables de l'émission des rapports.

### **Objectif 11 : Fonctionnement journalier du secrétariat de la CNDE**

#### **Action 1.**

Actualisation de la liste des membres, de la mailinglist et information des nouveaux membres concernant la CNDE

#### Mobilisation de personnel

Une personne (collaborateur du secrétariat)

#### **Action 2.**

Démarrage de la procédure de sélection d'un attaché néerlandophone mi-temps

#### Timing

Démarrage de la procédure de sélection d'un attaché néerlandophone mi-temps: août-septembre 2015

**Opmerking [ds1]:** Nouvelles cabinet Justice?

#### Mobilisation de personnel

Présidente

#### **Action 3. Fonctionnement journalier du secrétariat**

Fonctionnement journalier du Secrétariat : achat de matériel de bureau, frais de copies, de téléphone, d'envois, activités d'équipe, frais de transport pour des déplacements vers des réunions, ...

#### Mobilisation de personnel

Une personne (secrétaire)

#### **Action 4. Optimiser le fonctionnement du secrétariat**

Optimisation du fonctionnement et formation permanente du personnel du secrétariat de la CNDE par leur participation à des journées d'étude ou autres formations pertinentes et par l'achat et l'archivage de documentation professionnelle (bibliothèque).

##### Calendrier

Optimisation du fonctionnement: par le biais d'entretiens de fonctionnement réguliers  
Formations: seront fonction de l'offre

##### Mobilisation de personnel

Trois (quatre ?) personnes